

rie basse du 24 ou du 18 ; à la batterie haute, du terie basse du 18 ou du 12 ; à la batterie haute, 18 ou du 12 ; et sur les gaillards du 6.

“ Les vaisseaux de 50 canons portent à la bat-
du 12 ou du 8, et sur les gaillards, du 4.

“ Les frégates portent en batterie, suivant leur
force, du 12, du 8, ou du 6 et sur les gaillards,
du 6 ou du 4.

“ Les corvettes portent du 4. ”

(Extrait de Nicolas Ozanne, 1769).

Les rapports des dimensions données à l'ordon-
nance de 1765 sont :

Rapport de la longueur à la largeur : pour les
vaisseaux à trois-ponts : 3,6 (comme la *Couronne*,
de 1638) ; pour ceux à deux ponts : 3,8 ; pour les
frégates, 4 et pour les corvettes, 3. Ces chiffres
changeront peu durant les siècles suivants, ce se-
ront à peu près les mêmes jusqu'à la fin de la
marine à voiles.

Rapport de la longueur au creux : pour les vais-
seaux à trois ponts : 7 (au lieu de 9 pour la *Cou-
ronne* ; les vaisseaux sont donc plus profonds, ont
plus de creux) ; pour ceux à deux ponts, 7,7, pour
les frégates, 7,9 et pour les corvettes 6,7.

*Caractéristiques principales des vaisseaux de l'é-
poque de Louis XV.* — Ces vaisseaux ont un as-
pect déjà moderne et ils sont, à ce point de vue,
beaucoup plus rapprochés des vaisseaux à voiles
du XIX^e siècle que de ceux de Louis XIV. Pen-
dant le début du règne, au moment de l'effacement
complet de la marine en France, les sciences avaient
fait de très grands progrès et les travaux de Da-
niel Bernouilli (1738) et Euler (1749), pour ne citer
que ceux-là, avaient amené la constructio navale
à un point tel que l'on peut dire que les grands
principes d'étude des vaisseaux à voiles furent
dès lors fixés. D'habiles constructeurs et dessina-
teurs tels qu'Ollivier, Coulomb, Lamothe et Groi-
gnard contribuèrent à créer un matériel tout à fait
supérieur.

Les vaisseaux Louis XV ont l'avant plus relevé
que ceux du début du siècle, les extrémités sont